

CONTRÔLE DE CONFORMITE D'UN VEHICULE



FORMATION

Public concerné :

Personnel de fabrication et de contrôle devant appliquer la réglementation du code de la route sur les équipements réalisés en vue de réaliser le contrôle de conformité initiale (CCI) sur les véhicules terminés, conformément à la réglementation.

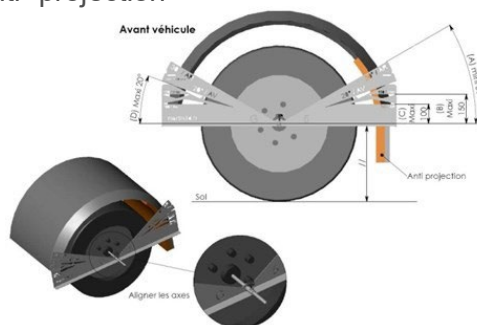
Objectifs Opérationnels

⇒ Être capable d'interpréter la réglementation au travers des fiches de veille et savoir la mettre en application à l'aide de gabarits de contrôle.

Contenu de formation

Cours théorique

- La barre anti-encastrement
- Garde boue et système anti-projection
- Extincteurs
- Protection latérale
- Plaque d'immatriculation
- Plaques et inscriptions
- Éclairage et signalisation
- Pneumatiques



Travaux Pratiques

Mise en application sur un véhicule des points vus précédemment.

Accessibilité:

Si votre situation nécessite des aménagements particuliers, contactez-nous au 02.43.03.00.69

Prérequis :

Connaitre les bases de la carrosserie industrielle

Durée : 8 à 24h

Matériels nécessaires :

Poste informatique avec accès internet et véhicule à disposition

Méthodes pédagogiques :

- Les contraintes réglementaires pour les carrossiers
- Analyse des fiches de veille M3D

Qualité du formateur :

Un Formateur Spécialiste de la carrosserie

Documents fournis :

Accès fiches de veille
Fiches de contrôle finale

Modalité de suivi de l'exécution du programme



- ⇒ Il est demandé aux stagiaires à chaque début de demi-journée la signature de la feuille de présence.
- ⇒ Durant la formation, le formateur veille à la bonne compréhension et acquisition des connaissances au travers de questions posées aux stagiaires, on mesure le positionnement des stagiaires à l'aide d'un outil d'évaluation.

Evaluation des acquis

Utilisation des gabarits (en condition réelle)

Réalisation d'un contrôle de conformité initiale (CCI)